Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000032-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

des

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 août 2025

Délibération N° 2025-32

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : *L. LOUIS, JY DUFAUD, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, C. VORDY, C. BESSIEUX, N. ALBIGES, M. MAYNADIER, B. ORTIZ, N. PECH, J. MOLIERE, A. MOLINA, N. HEREDIA et R. KERKHOF ;*

Nombre de conseillers en exercice : *19*

Présents : *14*

Absent : *G. NICKLES*

Pouvoir : *B. FALCOU a donné pouvoir à MJ. FOUQUET ; L. DEPAUW a donné procuration à N. ALBIGES, A.REMY a donné procuration à N. PECH. et S. SAMPIETRO a donné pouvoir à J. MOLIERE ;*

Secrétaire de séance : *MJ. FOUQUET*

Objet : Délégation de pouvoir accordée à M. le Maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements des opérations de création des réseaux d'eaux usées de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade

Considérant le lancement au second semestre 2025 des opérations de création des réseaux d'eaux usées de la zone de Fontaigous et de l'aménagement urbain de la Promenade,

Considérant la délibération n°202-025 du 4 juin 2020 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant les limites d'emprunts fixées par le conseil municipal à hauteur de 250.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 11/08/2025
Reçu en préfecture le 11/08/2025
Publié le 11/08/2025
ID : 034-213401896-20250807-DELIB2025000032-DE

- d'autoriser M. le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans le cadre unique des travaux de :

 * Création d'un réseau de collecte des eaux usées dans le cadre du projet d 'aménagement de la ZAE de Fontaigous
 * Requalification de l'espace public de la Promenade (Boulevard Gambetta, Allées Général de Gaulle, Boulevard Victor Hugo et Allées des Tonneliers)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE les propositions concernant la délégation de pouvoir accordée à M. le Maire pour procéder à la réalisation des emprunts nécessaires destinés au financement des investissements et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans le cadre unique des travaux des aménagements susmentionnés,

- AUTORISE le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 08 août 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

MAIRIE 34210 OLONZAC

Le Maire,

Luc LOUIS.